

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et compte 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Bagnolet, Nancy, Bordeaux et Lyon) et un effectif de 108 postes budgétaires.

Site web : www.oniam.fr

Fiche de poste

INDEMNISATEUR

Dénomination du poste :

Indemnisateur

Rattachement :

Accidents médicaux

Catégorie d'emploi :

Catégorie d'emploi 3

Type de contrat :

Contrat de droit public à durée indéterminée à temps complet ou détachement

Date de prise de fonctions :

Fin mars 2018

Localisation géographique :

Bagnolet (métro Gallieni)

Rémunération

Selon expérience et le niveau de formation par référence à la grille des agences sanitaires (décret 2003-224 du 7 mars 2003)

Contact :

Les lettres de motivation et curriculum vitae sont à adresser, au plus tard le **18 février 2018** à :

Ressources humaines de l'ONIAM

Tour Gallieni 2
36 avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

E-mail : recrutement@oniam.fr

Téléphone : 01 49 93 89 00

Affectation

Service

Accidents médicaux

Effectif du service

1 responsable de service, 6 indemnificateurs, 1 chargé des recours subrogatoires, 4 juristes, 2 assistantes juridiques.

Liaison fonctionnelle :

L'indemnisateur est placé sous l'autorité fonctionnelle de la responsable du service accidents médicaux.

Description du poste

Missions principales :

- Assurer l'instruction administrative et juridique des demandes de règlement amiable en lien avec la responsable du service.

Activités principales :

- Instruire les dossiers d'indemnisation : ouverture des dossiers, demandes et contrôles des pièces, ...
- Gérer la relation téléphonique avec les interlocuteurs du dossier (victimes, avocats, organismes sociaux, Juge des Tutelles, assureurs ...).
- Rédiger des courriers, des protocoles d'indemnisation transactionnelle, ...
- Elaborer des offres d'indemnisation dans le respect du délai légal : appréciation de l'étendue des préjudices, chiffrage des préjudices extrapatrimoniaux et patrimoniaux ;
- Présenter des offres aux victimes et les informer de la suite donnée par celles-ci aux autres services.
- Effectuer le suivi administratif des dossiers.
- Représenter l'ONIAM en commission de conciliation et d'indemnisation (CCI).

Relations fonctionnelles avec les autres services :

- Relations avec les services comptable et budgétaire de l'établissement ;
- Relations avec les services médical et juridique de l'établissement.

Profil recherché

Formation

- Baccalauréat exigé
- Formation supérieure en droit des assurances appréciée

Profil

- Expérience professionnelle souhaitée dans le secteur du dommage corporel
- Maîtrise des outils informatiques
- Connaissance des règles d'indemnisation en dommage corporel

Aptitudes

- Sens de l'organisation
- Rigueur
- Capacité à communiquer par oral et par écrit
- Autonomie